



Garde à vue mineur 17 ans et demi

Par **Steve85**, le **08/11/2019** à **21:03**

Bonjour,

Mon fils de 17 ans et demi vient d'être mis en garde-à-vue à 17 h 00 le 8 novembre pour possession de produits stupéfiants en quantité importante selon l'officier, il reste au commissariat cette nuit et sera entendu demain ?

Que puis je faire ? Quelle conseil pouvez vous me donner s'il vous plaît ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2019** à **07:53**

Bonjour,

Non, votre fils n'est pas mineur dans cette affaire car la majorité pénale est acquise dès 16 ans. Il encourt donc les mêmes peines qu'un adulte. Le seul conseil qui puisse vous être donné est de lui trouver un avocat car il va être considéré comme trafiquant de drogue, c'est tout.